



Vivre à Salavas

Bulletin municipal d'information | Déc. 2023

Édito

Chères Salavassiennes,
chers Salavassiens,

Vous êtes venus nombreux, ce samedi 23 septembre 2023, à l'invitation du conseil municipal, pour partager le bonheur d'inaugurer notre nouvelle école communale.

Que de chemin parcouru depuis l'année 1983 où la survie de notre école n'a tenu qu'à la mobilisation farouche de la mairie et des parents des 11 élèves alors scolarisés face à la volonté de l'administration de fermer l'établissement.

Le rebond démographique et la dynamique communale ont permis l'ouverture d'une classe maternelle en 1996 puis de celle d'une troisième classe hébergée dans un bâtiment modulaire en 2018.

L'école est inscrite dans le projet politique des municipalités qui se sont succédées à Salavas ces dernières décennies. Aussi, considérant la stabilisation des effectifs, en 2018, le projet d'extension des locaux scolaires est arrivé comme une évidence pour remplacer le bâtiment provisoire en place.

Après réflexion et étude de faisabilité, l'équipe municipale a fait en 2020 le choix ambitieux de construire une toute nouvelle école comprenant trois classes et une nouvelle cantine s'intégrant dans un programme



par Luc Pichon,
maire de Salavas.

Sommaire n°51

En mairie

- Principales décisions du Conseil Municipal depuis mai 2023

- Retenez votre soirée

Une forêt bien gérée

- Plantation de pin de Salzmann
- Prévenir les incendies

2

Retour en images

4 | 5

Aménagement – Urbanisme

6

- Notre Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) se construit
- Avis ! Travaux place de la Mairie
- Travaux voirie

Vie quotidienne

7

- Des choix pour l'éclairage public
- La fibre se déploie...
- Pour une bonne gestion de notre cimetière
- Chats errants...
- « Ma commune, Ma santé »
Une mutuelle pour vous ?

Sports - Loisirs - Tourisme

8

- Salavas terre de sport !!!!
- Zoom sur un sportif Salavassien
- Un Point info incontournable





plus large de création d'un nouveau quartier et d'un réaménagement des locaux communaux et des espaces publics à proximité.

Encore fallait-il relever les défis financiers et techniques de la réalisation dans un contexte peu favorable. C'est aujourd'hui chose faite et je me dois de remercier publiquement les élus, en particulier Claude Ageron, mon 1^{er} adjoint, l'équipe technique communale, l'État, les collectivités, les entreprises et plus largement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet.

Une très belle école a été livrée à l'Éducation Nationale afin que chacun de nos enfants bénéficie des meilleures conditions pour devenir un citoyen instruit, éclairé, porteur des valeurs de la république, éco-responsable, et armé pour construire le début du parcours de sa réussite personnelle et professionnelle.

Quelle chance !

LUC PICHON

Retenez votre soirée !

L'équipe municipale vous invite à la traditionnelle

cérémonie

des vœux du maire

qui aura lieu

samedi 6 janvier 2024

à 18 h 30

salle Yves Serre

Nous vous attendons nombreux pour partager le verre de l'amitié.

Vivre à Salavas n°51

Bulletin municipal de la commune de Salavas

Directeur de la publication : Luc Pichon

Comité de rédaction : Claude Ageron, Sylvie Honoré, Robert Pascal, Dominique Loth, Isabelle Markovitch, Pierre-Yves Mignot Saint-Pierre

Mise en page : Irène Chauvel

Impression par nos soins

MAIRIE DE SALAVAS

15 place de la Mairie,

07150 SALAVAS

Tél. : 04 75 88 02 64

Email : mairie@salavas.fr

Site : salavas.fr

En mairie

Principales décisions du Conseil Municipal depuis mai 2023

Les comptes rendus intégraux des conseils municipaux figurent sur le site internet de la mairie (onglet Mairie, Conseils municipaux).

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/05/2023



Un contrat de ligne de trésorerie de 200 k€ et un prêt relais de 400 k€ pour l'école sont autorisés avec la Caisse d'Épargne respectivement sur 1 an et 2 ans.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31/05/2023



Pour permettre une économie d'énergie relative aux 221 points lumineux de la commune, et à la suite d'une étude du Syndicat Départemental des Éner-

gies de l'Ardèche (SDE07), il est décidé du remplacement de 65 luminaires par lampes LED sur 5 ans.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/09/2023



L'organisation du temps de travail du personnel communal est débattue et fixée à 35h par semaine selon des modalités précisées au procès-verbal.

min du Cèdre desservant la nouvelle école.



Il est décidé de doter le personnel d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1^{er} septembre 2023.



Le projet d'installation d'une borne de recharge électrique pour véhicules sur le parking proche du cimetière est approuvé.



Il est procédé à la révision du tarif annuel des coupes affouagères.



L'Association pour la protection du patrimoine de Salavas (APPSA) souhaitant aménager une aire éducative à « La Roche » sur un terrain communal afin de sensibiliser la population à la faune et la flore, une convention avec la commune, l'autorisant, est approuvée.



Une subvention est sollicitée auprès du Département pour la création du che-

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/11/2023



Un nouveau règlement et de nouveaux tarifs sont approuvés pour la location de la salle Yves Serre.



Une commission syndicale a été créée avec Vagnas pour gérer la ferme du Rieusset abritant la maison de la chasse, 5 délégués de Salavas sont désignés.



Une subvention est accordée à l'association sportive du collègue Henri Ageron.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2023



Il est constitué un groupement de commandes avec le SDE07 dans le but d'améliorer la performance énergétique des bâtiments avec réalisation d'audit énergétique.

incendie (Chemin du chabon, Route du Chassel Ouest, Chemin de Cigeaille et Chemin de Champagnac) seront réalisés pour environ 12 000 € HT.



Suite à la construction de la nouvelle école, il est procédé au classement de la voie communale permettant d'y accéder, appelée chemin du Cèdre.



Les frais de réhabilitation du réseau d'assainissement situé Mas des Gravières ont été estimés à 75 000 € HT et nécessitent des demandes de subventions qui sont sollicitées auprès des organismes publics compétents.



Après expertise de notre adduction d'eau potable, 4 nouveaux poteaux

UNE FORÊT BIEN GÉRÉE

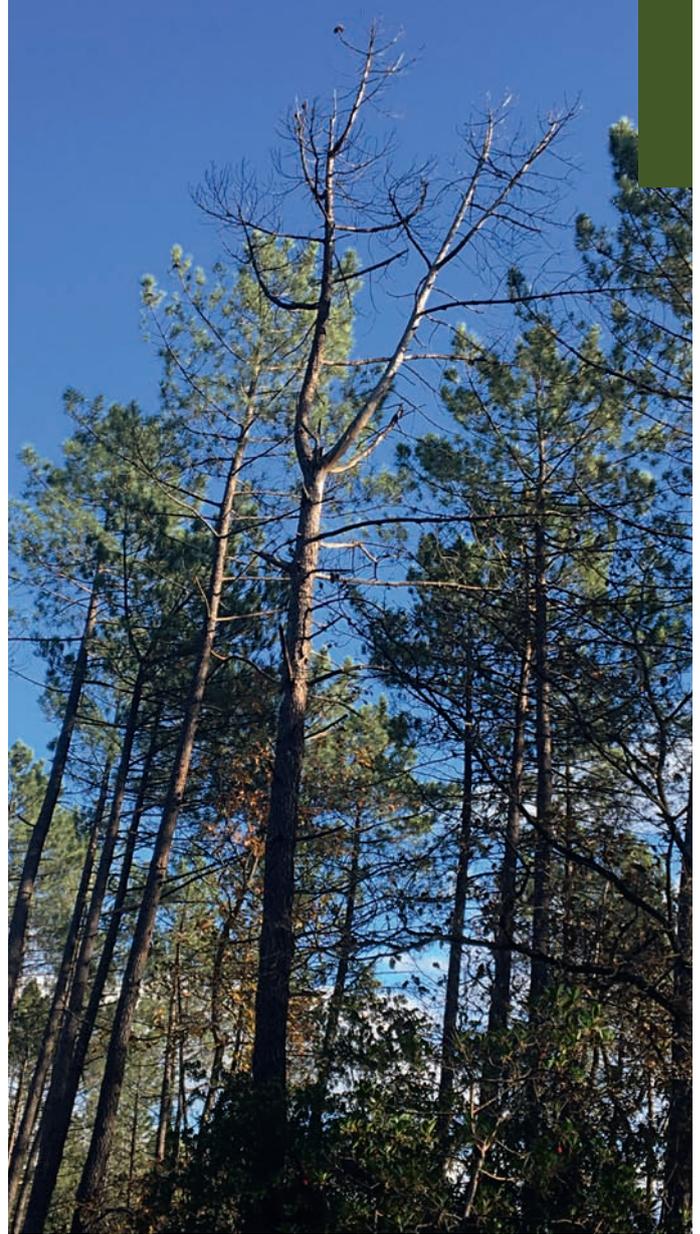
Plantation de pin de Salzman

Le bois de Bruyères constitue une spécificité géologique et pédologique par la présence de sédiments siliceux dans un massif calcaire. Les plantations datant des années 1950 constituées de pins maritimes originaires de Corse sont actuellement attaquées par des parasites, souffrent de dépérissement et sont condamnées à terme.



L'ONF gère notre forêt et nous aide à construire un plan de gestion. Il réalise actuellement un projet consistant à introduire des bouquets d'une essence de remplacement. Il s'agit de pins de Salzman qui est résistant à la sécheresse et est notamment reconnu des forestiers pour sa capacité d'adaptation au réchauffement climatique. C'est la seule espèce de pin noir autochtone en France métropolitaine et également en Ardèche.

La plantation s'effectuera par bouquets dispersés sur une parcelle en prenant garde de conserver les chênes sessiles et feuillus divers présents sur le site. La Commune de Salavas participe au financement à hauteur d'un montant estimatif de 2 000 €. Les 80 % restants du financement sont couverts par mécénat de l'entreprise Melvita. Les élèves de l'école communale seront associés à la réalisation du projet qui s'inscrit dans le cadre de la préservation du patrimoine naturel et forestier de demain.



Prévenir les incendies

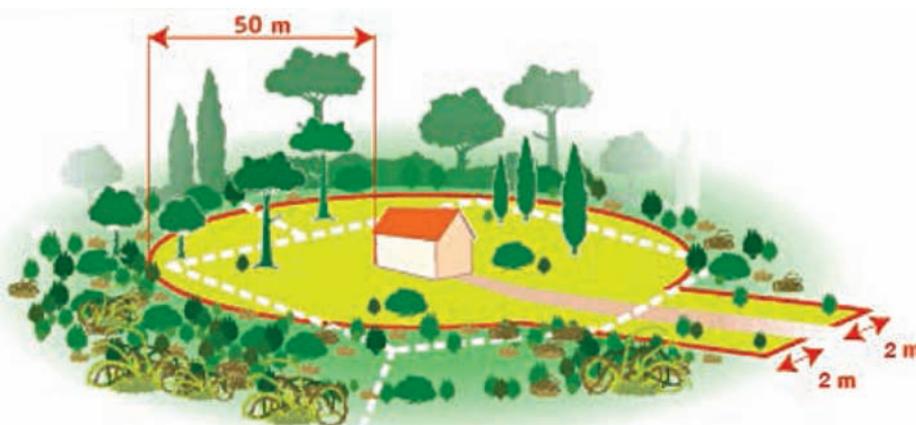
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Après avoir dénombré les poteaux d'incendie en place et leur couverture le long des voies de desserte, l'étude menée sur le maillage de la commune en matière de DECI a identifié les poteaux d'incendie ou autres hydrants à

mettre en place pour couvrir notre territoire avec 4 nouveaux équipements. Ces équipements seront installés en 2024 pour se prémunir au mieux du risque incendie de plus en plus prégnant dans un contexte grandissant de sécheresse due au changement climatique.

Débroussaillage

Pour le débroussaillage réglementaire contre le risque incendie, les propriétaires concernés ont pu consulter la newsletter communale déjà parue.



Zone à débroussailler par le propriétaire de l'habitation

Pour plus de précisions sur les situations particulières, consultez le site du département où vous trouverez un Guide du débroussaillage obligatoire en Ardèche (à télécharger) : <https://www.ardeche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-foret-et-developpement-rural/Foret-et-la-filiere-bois/Defense-des-forets-contre-l-incendie-en-Ardeche/La-reglementation-sur-l-emploi-du-feu-et-le-debroussaillage-obligatoire-en-Ardeche>

Retour en images



L'école inaugurée !



Déjà 10 ans ! Merci Marchons local



Les bénévoles au travail !

Trail des 36 000



La fête du four





Le club du temps de vivre chante ses 45 ans



Les femmes exposent leurs talents



Cérémonie du 11 novembre



Le monument aux morts déplacé par les services techniques



Cérémonie de citoyenneté pour les nouveaux électeurs

RD579

Des solutions pour les piétons et les cyclistes

L'aménagement piétons-vélos entre le chemin de Cigeaille et le village par la rive droite du ruisseau de Loumet a été soumise au Département pour sa contribution financière et laisse augurer une réalisation des travaux à l'horizon 2025.

En préalable, les achats de terrains nécessaires au nord comme au sud du village seront confiés à un opérateur foncier.

Notre Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) se construit

L'armature territoriale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour un pôle secondaire comme Salavas permet de construire 128 logements en 14 ans, soit environ 9 logements par an, du même ordre que sur les 5 dernières années à Salavas.

L'enveloppe urbaine actuelle est constituée de la surface construite avec un maximum de 50 m entre 2 maisons et permet d'absorber, avec ses dents creuses et ses divisions parcellaires potentielles, environ la moitié des logements à construire ; l'autre moitié sera déduite des extensions du PLU actuel.

Après avoir défini les contours et capacités de l'enveloppe urbaine, l'étude continue avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui va définir les contours et capacités possibles des extensions, et par suite, dès 2024, le pré-zonage avec les surfaces à urbaniser.

Le travail d'élaboration intègre, outre le logement, les activités économiques, les protections et réservations, avant de passer au zonage et au règlement pour une approbation du PLUi prévue en 2025.

Avis ! Travaux place de la Mairie Circulation et stationnement place de la mairie

Si les travaux de construction de l'école sont terminés, d'autres sont en cours.

En effet, le réaménagement des espaces publics autour de la Mairie ainsi que la

construction des dix logements d'Ardèche Habitat ont débuté.

Aussi, la Place de la mairie est fermée à la circulation et au stationnement jusqu'au 29 février 2024.

L'accès piétons à la mairie et aux salles communales est possible depuis les deux parkings situés au départ (ancien parking du monument aux morts) et à l'extrémité (derrière l'école) du chemin du Cèdre nouvellement créé.



Parking école

Nous vous remercions de votre compréhension.



Parking cèdre

Travaux voirie La voirie communale a évolué en 2023

Les travaux de réhabilitation et d'enfouissement de réseaux (eau, assainissement, lignes électriques, éclairage public, télécom, fibre optique) ont été l'occasion de refaire le revêtement dégradé des voies communales,

notamment ceux du chemin de la Costette et de la voie Antonin le Pieux.

À noter en 2023 la création d'une voie communale nouvelle, celle du chemin du Cèdre. Elle permet non seulement de desservir le



Chemin de la Costette

nouveau quartier autour de la mairie mais aussi de sécuriser l'accès aux bâtiments communaux qui deviennent plus visibles et plus ouverts sur le reste du village.



Voie Antonin-le-Pieux



Chemin du Cèdre

Des choix pour l'éclairage public Information sur la mise en œuvre des interruptions la nuit

Dans le domaine de l'éclairage public, les enjeux sont multiples : maîtrise de la consommation d'énergie, sécurité des personnes et des biens, diminution de la pollution du ciel nocturne.

La vétusté des installations est la principale cause de la surconsommation. Aussi, les élus ont décidé de remplacer 65 luminaires.

Si l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit peut générer des économies et réduire les nuisances lumineuses, elle doit être raisonnée pour ne pas mettre les personnes en danger.

Le choix a donc été fait d'installer des horloges connectées permettant de piloter les luminaires avec souplesse. Il sera ainsi possible dès le début de l'année 2024 de faire varier les horaires d'extinction en fonction de



la saison et des quartiers. Toute modification des horaires d'éclairage sera appliquée après délibération du conseil municipal et sera bien entendu largement communiquée aux riverains.

C'est le syndicat départemental des énergies de l'Ardèche qui est chargé du suivi des travaux à réaliser.

Pour une bonne gestion de notre cimetière Concessions sans titre ou échues

Notre commune fait face à de nombreuses sépultures qui ne sont plus entretenues dans le cimetière de Salavas.

En pareil constat, il convient d'envisager la reprise des concessions sans titre ou échues.

Une quarantaine de tombes sont concernées par cette reprise.

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable sur le tableau d'affichage à l'entrée du cimetière.

Sans information des ayants-droits, pour les personnes inhumées antérieurement au 10 octobre 2008 les concessions seront reprises par la commune à partir du 10 janvier 2024 (date fixée par arrêté municipal). Les ayants-droits concernés souhaitant conserver en lieu et place la concession avec obligation d'entretien sont invités à se faire connaître en mairie.

Chats errants...

Une information sur le nourrissage des chats errants est disponible sur le site de la Société

Protectrice des Animaux (<https://www.la-spa.fr/faq-puis-je-nourrir-un-chat-errant/>).

La première chose à faire est de s'assurer que ces chats n'appartiennent à personne. Un vétérinaire ou un refuge peut vous aider. S'il s'agit d'un chat errant non-identifié et non-stérilisé, son nourrissage est interdit sur la voie publique.



La fibre se déploie...

La commercialisation par les opérateurs a débuté depuis l'été et pour Salavas une centaine de raccordements à la fibre sont effectifs, à la satisfaction des usagers qui voient leurs capacités de transmissions via internet très augmentées. Le traitement des candidats-usagers se poursuit et devrait permettre un raccordement complet à la fibre sur Salavas en 2024.

COMMENT SE RACCORDER AU RÉSEAU ?

4 étapes pour bénéficier du Très Haut Débit

- 1 TESTER SON ÉLIGIBILITÉ**
 - Connectez-vous au site d'éligibilité www.ardechedromnumerique.fr/vigilance
 - Renseignez votre adresse pour savoir si le raccordement est possible.
 - Remplissez la formulaire à votre disposition, si besoin.
- 2 CHOISIR UN OPÉRATEUR**
 - Pour souscrire une offre, contactez l'opérateur de votre choix prenant sur le réseau www.ardechedromnumerique.fr/page/particuliers-opérateur-public
 - Une fois l'abonnement validé, votre opérateur effectuera le raccordement de votre domicile.
 - Un technicien prendra contact avec vous pour fixer la date de l'intervention.
- 3 INTERVENTION DU TECHNICIEN**
 - Avant le jour de l'intervention, veillez à bien avoir réalisé les travaux éventuels pour permettre le passage de la fibre sur votre terrain (lagage des arbres, réparation d'une conduite souterraine, installation de gaines...).
 - Le technicien réalise le raccordement.
 - Lorsque son travail est terminé, vous signez un compte-rendu d'intervention.
- 4 PROFITEZ DE LA FIBRE !**
 - Après l'activation de la ligne par votre opérateur, vous n'aurez plus qu'à brancher vos équipements pour bénéficier d'une connexion ultra rapide !

UNE QUESTION SUR LE RÉSEAU PUBLIC ADR ?
ÉLIGIBILITÉ ADRESSE RACCORDEMENT...
UN NOUVEAU NUMÉRO À VOTRE SERVICE

04 82 48 00 18

www.ardechedromnumerique.fr/faq

« Ma commune, Ma santé » Une mutuelle pour vous ?

Suite au partenariat souscrit en mai 2022 avec le groupe AXA France, une trentaine de familles ont souscrit à la mutuelle communale.

Que vous soyez, actifs, retraités, chômeurs, artisans, vous pouvez prendre contact avec monsieur Joel De Barry au 04 75 39 08 97 ou par mail joel.debarry@axa.fr, référent local.

Il vous proposera la solution la mieux adaptée à votre situation avec une offre promotionnelle sur les contrats « Ma santé ».



Salavas terre de sport !!!!

Notre commune est toute l'année au centre des événements sportifs et de la vie sportive du territoire.

Depuis plusieurs années trois événements majeurs prennent leur départ à Salavas.

Le Raid Nature du Pont d'Arc les 8 et 9 avril 2023 où se sont élancés plus de 800 concurrents en binômes sur les chemins du Bois des Bruyères et sentiers en courant et en VTT.

Le Trail des 36000 le 9 septembre 2023 avec le départ des 20 km.

C'est également le Marathon international des Gorges de l'Ardèche avec les 10 et 11 novembre le Rush du Pont d'Arc et le Marathon où cette année 1 100 embarcations ont pris le départ de l'épreuve reine de l'évènement en aval du pont de Salavas.

À noter le très bon résultat cette année à nouveau de l'association Les Salavauriens sur leur embarcation 9 places sur l'épreuve du Challenge qui termine premier bateau ardéchois.

Salavas c'est aussi le terrain de jeu du Vélo Club du Pays Vallonnais dont 45 jeunes licenciés apprennent les gestes et techniques de trajectoires sur les sentiers et singles de la commune mais aussi bientôt sur le tout nouveau stade de VTT cross-country olympique.

Un Point info incontournable

Le point info de Salavas a une nouvelle fois été au « rendez-vous » sous la houlette de Françoise Granger. De nombreux touristes ont ainsi pu profiter de ce service bien agréable et nécessaire de notre commune.

Les visites du village ont également eu un vif succès puisqu'en augmentation par rapport à l'année dernière. Un grand merci à nos deux guides Gaby et Claude.



Zoom sur un sportif Salavassien

Louca, 15 ans, élève en première au Lycée Olivier de Serres à Aubenas pratique le canoë-kayak au club Vallon Plein Air depuis l'âge de 8 ans.

À l'internat toute la semaine, il concilie avec brio études et pratique sportive.

Tous les soirs après les cours, il s'entraîne au sein du dispositif d'excellence sportive départemental à Aubenas et au club de Vallon Plein Air le mercredi.

En parallèle il passe les examens afin de devenir aspirant moniteur de canoë-kayak et disciplines associées, premiers pas vers le monitorat d'État.



Photo Louca Bal

Son palmarès prometteur : champion académique Grenoble Lyon 2023, 7^e au championnat de France par équipe des lycées derrière les pôles espoirs français, participation à la finale de Nationale 3 de kayak slalom à Uzerches (19), qualification pour les championnats de France UNSS 2024 de cross-country (course à pied).